

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Décision du 17 juin 2009 portant modification de la dénomination de la route nationale n° 1162

NOR: DEVT0912649S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision du directeur des infrastructures de transport en date du 17 juin 2009, la section de la route nationale (RN) n° 1162, comprise entre les PR 21 + 000 et 22 + 675, sur le territoire de la commune du Lion-d'Angers, est dénommée route nationale (RN) n° 162, PR 21 au PR 22, d'une longueur de 1 345 ml.

Nota . - le plan peut être consulté à la direction interdépartementale des routes Ouest, 8, rue Jean-Julien-Lemordant, 35031 Rennes Cedex ou aux archives centrales du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Arche Sud, 92055 La Défense Cedex.